

**AR Prefecture**

063-200070712-20241114-DBC20241114\_07-DE  
Reçu le 27/11/2024  
Publié le 27/11/2024

**N° DBC 20241114-07**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024 à 13 HEURES**

**Date de la convocation :** 06 novembre 2024.

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 14 novembre 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.**

**Membres du Bureau présents :** Membres présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christine PETRUCCI (représentante de Ludovic COMBE), Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

**Membres excusés :** Jean-Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT, Sylvain HERMAN.

**Membre ayant donné procuration :** Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE L'AVENANT N°1  
A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR  
DEPARTEMENTAL FRANCE SERVICES**

*Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président*

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), et notamment la compétence supplémentaire « 2.8 Création et gestion de maisons de services au public » ;

**Vu** la délibération n°DBC 20231116-01 par laquelle TDM approuve les termes de la Convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services liant TDM et la Préfecture du Puy-de-Dôme, ainsi que la sollicitation de la subvention de 50 000 euros correspondante ;

**Considérant** l'avenant n°1 de ladite convention de subventionnement transmise récemment par la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Membres du Bureau en exercice :  
35

Membres du Bureau présents :  
20

Membre du Bureau représenté :  
1

Membre présent sans voix  
délibérative : 1

Total votants : 21

## AR Prefecture

063-200070712-20241114-DBC20241114\_07-DE  
Reçu le 27/11/2024  
Publié le 27/11/2024

Le rapporteur explique que dans le cadre de l'avenant n°1 de la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services, il convient à nouveau que TDM, durant 1 an :

- dédie un équivalent temps plein, à savoir *a minima* 35 heures de travail hebdomadaire sur 5 jours par semaine, aux missions d'animation départementale ;
- mette à disposition de l'animateur départemental les équipements requis pour la mission (ordinateur, téléphone portable...) et prenne en charge les coûts inhérents à ses déplacements (véhicule mis à disposition, frais kilométriques et assurances ou transports ferroviaires).

En contrepartie, comme l'année précédente, l'État contribue financièrement au poste d'animateur pour un montant forfaitaire de 50 000 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services ;
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention de 50 000 euros ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 21	Membres du Bureau présents : 20	Représenté : 1
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21	Contre : 0
Abstention :	Membre présent sans voix délibérative : 1	Non-participation : 0

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance,



**Thomas BARNERIAS**

Le Président,



**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon

